

Département
Du Haut-Rhin

Syndicat Intercommunal du Soultzbach
14, rue du Lauragais
68780 SOPPE-LE-BAS

Arrondissement
de Thann

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>

Nombre de
Conseillers élus 12

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, les délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal du Soultzbach se sont réunis après convocation légale du 14 mars 2016.

Étaient présents : MANSUTTI Robert (suppléant de BELTZUNG Christophe), DROUET Angélique, DUDT Franck, BLONDE Éric, FINCK Jérôme, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, RULOFS Dominique, SCHWEITZER Carlo, SETIF Michel, BAUDOIN Bénédicte, COTE Isabelle, VILMIN Germaine.

Excusé : BELTZUNG Christophe

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00 heures.

Article 1
Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2016

Mme Moreaux souhaite modifier une phrase à son compte rendu. Article 10 – Divers « Mais en cours de réalisation, un remboursement partiel a été effectué avec la vente des terrains. »

Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre a été approuvé par les membres présents à l'unanimité.

Article 2
Secrétaire de séance

Mme Angélique Drouet est désignée comme secrétaire de séance.

Article 3
Convention Créaliance

Suite au problème d'effectifs durant le transport scolaire, Créaliance a mis en place une camionnette qui suivait le bus. Cette camionnette devait prendre les enfants de l'Association si le nombre de ceux-ci étaient supérieurs aux places disponibles dans le bus pendant une période d'essai de quinze jours.

Finalement, les parents ayant changé leurs habitudes, la camionnette ne s'est pas révélée nécessaire car, sauf exception, nous parvenons à véhiculer tous les enfants aux différentes sorties d'écoles.

Il faut désormais mettre en place une convention afin de régulariser la présence des enfants de Créaliance durant notre transport scolaire.

Le SIS demande à Créaliance une participation financière. Fabienne Orlandi a également demandé à mettre en place une convention pour la Haute Vallée.

La première proposition reçue par Créaliance n'était pas aboutie. Une participation au pourcentage était proposée.

Un rdv entre Créaliance, Monsieur Dufour des services du Conseil Départemental et Fabienne Orlandi, Conseillère Départementale est pris pour discuter sur la question du financement et la convention proprement dite.

Le Président a demandé à ce que la question du financement soit rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2017.

Article 4
Arrêt de bus supplémentaire à Soppe-le-Haut

Il existe un arrêt de bus face à la maison au 65 Grand'rue à Soppe-le-Haut utilisé actuellement pour la ligne régulière ainsi que le collège. Plusieurs parents d'élèves demandent à pouvoir l'utiliser. Cette demande a toujours été refusée dans le passé à cause du manque de place de stationnement notamment.

Suite à la forte demande et récurrente des parents, le SIS envisage de faire un essai et de :

- demander aux parents de ne pas se déplacer en voiture pour emmener et chercher leurs enfants à cet arrêt.
- d'évaluer la durée supplémentaire du transport scolaire.
- demander la validation au Département de l'arrêt de bus pour le RPI.

Le Président garantit que Chopin ne générera aucun frais supplémentaire et demande l'avis du comité pour envoyer un courrier au Département.

La proposition est validée à l'unanimité.

Article 5 Travaux dans les écoles

Les travaux sur l'école de Mortzwiller s'achèvent sans aucun souci particulier. Les parents d'élèves ont bien accueilli les modifications.

Les travaux à Soppe le Haut prennent du retard suite à un souci sur la colonne électrique.

Point financier : le coût des travaux de Mortzwiller s'avère moins élevé que prévu, ainsi qu'à Soppe-le-Haut.

Concernant la maternelle, le Président annonce une subvention de la DETR de 60% pour le remplacement de la chaudière.

A Soppe le Bas, la toiture de l'école primaire sera en place début 2017. La fin des travaux étant toujours estimée pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Article 10 Divers

Monsieur Mazajczyk demande au SIS de veiller à ce que l'ouvrier intercommunal fasse régulièrement le point sur le niveau du fioul et prenne l'initiative d'en commander si nécessaire.

Le Président a demandé à l'ouvrier intercommunal le nettoyage de la façade de l'école maternelle au nettoyeur à haute pression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 21 minutes.